

REGLES DE VIE QUOTIDIENNE - FICHE DE CHOIX INDIVIDUEL D'ARTT

NOM PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SERVICE :

FORFAIT (rayer la mention inutile)	OUI / NON
------------------------------------	-----------

➤ **FORMULES INDIVIDUELLES D'ARTT**

Les agents sont invités à émettre un choix unique de formule individuelle d'ARTT. Ce choix est révocable au 1^{er} janvier de chaque année.

Durée hebdomadaire	Durée quotidienne	Nombre de jours ARTT	Congés annuels	Total ⁽¹⁾	Droit théorique maximum à jours de fractionnement ⁽²⁾
36 h 12	7 h 14	0	32	31	2
37 h 30	7 h 30	8	32	39	2
38 h 00	7 h 36	11	32	42	2
38 h 30	7 h 42	13	32	44	2

⁽¹⁾ Compte tenu de la déduction d'un jour ARTT au titre de la journée de solidarité.

⁽²⁾ Dans les conditions précisées par la circulaire du 6 mars 2009 relative aux règles de vie quotidienne dans les services déconcentrés de la DGFIP.

➤ **CHOIX DE L'AGENT**

Les agents qui ne sont pas au forfait optent pour un module individuel ARTT parmi les choix suivants :

MODULE INDIVIDUEL ARTT CHOISI		CHOIX DE L'AGENT (cochez la case correspondante)
Formule sur 5 jours	36 h 12	
	37 h 30	
	38 h 00	
	38 h 30	